

KINAMA Q Muyinga
10^{ème} avenue N°23
Tél. : +257 68 67 73 64

Bujumbura, Le 03/12/ 2025

E-mail : maisondesjeunesburundi@gmail.com

AVIS D'APPEL À CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT DES INFIRMIERS POUR LA CLINIQUE MOBILE

Référence : MJB/2025/366

Date de publication : 03 décembre 2025

Date limite de dépôt des candidatures : 19 décembre 2025

1. CONTEXTE

La **Maison des Jeunes du Burundi (MJB)** est un centre intégré créé dans le but de contribuer à l'amélioration du bien-être des adolescents et des jeunes, en particulier ceux issus des quartiers du nord de la ville de Bujumbura.

Dans le cadre de sa mission, la MJB met en œuvre des programmes de promotion de la santé, de prévention et de prise en charge médicale en faveur des jeunes. À travers sa clinique mobile, elle offre gratuitement des services de santé sexuelle et reproductive, des consultations médicales générales, des soins infirmiers, des activités de dépistage, de sensibilisation, d'éducation sanitaire ainsi que l'orientation des patients vers les structures de référence lorsque leur état le nécessite.

Afin de renforcer son équipe de soins et d'assurer la continuité des services de santé de qualité au profit des bénéficiaires, la Maison des Jeunes du Burundi lance un appel à candidatures pour le recrutement des **Infirmiers**.

2. INTITULE DU POSTE

- Infirmier(ère) – Clinique Mobile

3. NOMBRE DE POSTES

Plusieurs postes à pourvoir selon les besoins opérationnels.

4. LIEU D'AFFECTATION

- Les infirmiers seront affectés aux activités de la Clinique Mobile dans les quartiers du nord de Bujumbura et dans toute autre zone d'intervention de la Maison des Jeunes du Burundi.
- Des déplacements réguliers sur le terrain sont à prévoir.

5. TYPE DE CONTRAT

Contrat à durée déterminée (CDD), renouvelable selon les performances, les besoins du projet et la disponibilité des financements.

6. DUREE DU CONTRAT

À préciser selon le projet.

7. DATE DE PRISE DE FONCTION

Dès que possible.

8. MISSION DU POSTE

Sous la supervision du Médecin Généraliste et du Coordinateur Médical, l'Infirmier(ère) assure les soins infirmiers, l'accueil des patients, l'administration des traitements prescrits et contribue à la qualité des services offerts par la Clinique Mobile conformément aux protocoles nationaux de soins.

9. PRINCIPALES RESPONSABILITES

L'Infirmier(ère) aura notamment pour responsabilités de :

- Accueillir, enregistrer et orienter les patients reçus au niveau de la clinique mobile ;
- Assurer le triage des patients selon leur état clinique ;
- Réaliser les soins infirmiers prescrits par le médecin ;
- Administrer les médicaments selon les prescriptions médicales ;
- Réaliser les pansements, injections, perfusions et autres actes infirmiers autorisés ;
- Participer aux activités de santé sexuelle et reproductive ;
- Participer au dépistage et à la prévention des maladies ;
- Assurer l'éducation sanitaire et les conseils aux patients ;
- Assister le médecin lors des consultations et procédures médicales ;
- Veiller au respect des mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) ;
- Assurer la gestion correcte du matériel médical et des consommables ;
- Tenir à jour les registres de soins et les outils de collecte des données ;
- Participer à la collecte et transmission des données sanitaires ;
- Identifier les signes de gravité nécessitant une référence médicale ;
- Participer aux activités communautaires de sensibilisation ;
- Respecter la confidentialité et l'éthique professionnelle ;
- Effectuer toute autre tâche confiée par la hiérarchie.

10. PROFIL RECHERCHE

Formation

Le candidat doit être titulaire :

- D'un diplôme d'État d'Infirmier reconnu par les autorités compétentes ;
- D'une autorisation d'exercer la profession infirmière au Burundi.

Expérience professionnelle

Le candidat devra justifier :

- D'au moins deux (2) années d'expérience professionnelle en soins infirmiers ;
- D'une expérience en soins de santé primaires ;
- Une expérience dans une ONG, clinique mobile ou projet communautaire constitue un atout.

Compétences techniques

Le candidat devra démontrer :

- Une bonne maîtrise des techniques de soins infirmiers ;
- Une connaissance des protocoles nationaux de prise en charge ;
- Une capacité à effectuer le triage des patients ;
- Une bonne connaissance de la prévention et contrôle des infections ;
- Une capacité à utiliser les outils de collecte des données sanitaires.

Qualités personnelles

- Professionnalisme ;
- Intégrité ;
- Esprit d'équipe ;
- Sens de responsabilité ;
- Bonne communication ;
- Disponibilité ;
- Discrétion professionnelle ;
- Capacité à travailler sous pression.

11. LANGUES

- Excellente maîtrise du français ;
- La connaissance du kirundi et du swahili est indispensable ;
- La connaissance de l'anglais constitue un atout.

12. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats devront fournir :

- Une lettre de motivation adressée à la Coordinatrice Nationale de la Maison des Jeunes du Burundi ;
- Un curriculum vitae détaillé et actualisé signé ;
- Une copie du diplôme d'infirmier ;
- Une copie de l'autorisation d'exercer ;
- Les attestations de services ou certificats de travail ;
- Une copie de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport ;
- Trois références professionnelles.

13. MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature devront être envoyés par courrier électronique sur l'adresse maisondesjeunesburundi@gmail.com ou déposés physiquement à : Kinama, Quartier Muyinga, N°23

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **19 décembre 2025 à 17h00**.

Toute candidature incomplète ou transmise après cette échéance ne sera pas prise en considération.

14. PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Le processus de recrutement comprendra :

- Une présélection des dossiers ;
- Un test écrit ;
- Un entretien oral ;
- Une vérification des références professionnelles.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

15. POLITIQUE DE SAUVEGARDE

La Maison des Jeunes du Burundi applique une politique de tolérance zéro à l'égard :

- De la fraude ;
- De la corruption ;
- De l'exploitation et des abus sexuels (PSEA) ;
- Du harcèlement sous toutes ses formes ;
- Des violences basées sur le genre ;
- De toute forme de discrimination.

Les candidats retenus devront adhérer aux politiques institutionnelles de protection de l'enfance, de sauvegarde et au Code de conduite de la Maison des Jeunes du Burundi.

16. ÉGALITE DES CHANCES

La Maison des Jeunes du Burundi est un employeur garantissant l'égalité des chances. Les candidatures féminines ainsi que celles des personnes vivant avec un handicap répondant aux critères du poste sont vivement encouragées.

17. RESERVE

La Maison des Jeunes du Burundi se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent appel à candidatures ou de n'en retenir qu'une partie, sans obligation de justification.